

Double action



Méthodes d'utilisation

Dilué

Manuelle



Autolaveuse



Pur

Manuelle



Double action

Réf. 21133901

Conditionnement : Carton de 4 x 5 litres



Propriétés

- **Combinaison d'émulsion acrylique et de tensio-actifs.**
- **Nettoie et protège en une seule opération.**
- **Dilué : garantit l'entretien du brillant au quotidien.**
- **Pur : assure la protection durable.**

Mode d'emploi

UTILISATION "DILUÉ" (en entretien)

LAVAGE MANUEL :

- Sur les sols non-protégés à raison de 5% (soit 500 ml pour 10 litres d'eau chaude ou froide).
- Sur les sols protégés à raison de 2,5% (soit 250 ml pour 10 litres d'eau froide).
- Appliquer la solution avec un faubert et laisser sécher.
- Inutile de rincer.

LAVAGE EN AUTOLAVEUSE :

- Diluer à raison de 1,25% (soit 125 ml pour 10 l d'eau chaude ou froide) dans le réservoir de l'autolaveuse.
- Passer l'autolaveuse sur le sol à traiter et laisser sécher.

UTILISATION "PUR" (en protection)

- Il est indispensable d'appliquer CLEANER³⁰ DOUBLE ACTION sur un sol propre et déjà décapé avec CLEANER¹⁰ DÉCAPANT.
- Rincer soigneusement et laisser sécher le sol. Appliquer uniformément une fine couche de CLEANER³⁰ DOUBLE ACTION à l'aide d'un faubert ou d'un balai applicateur.
- Laisser sécher (environ 30 minutes).
- Appliquer la seconde couche et les suivantes (si nécessaire) en la croissant par rapport à la précédente et laisser sécher.



Méthodes d'utilisation

Dilué

Manuelle



Autolaveuse



Pur

Manuelle



Caractéristiques techniques

- Aspect du produit : Liquide blanc
- pH : 8.00/9.00
- Densité à 20°C : 1,0/1,01
- Biodégradable à plus de 90%

Service consommateurs
 N°Azur 0 810 400 402
 PRIX APPEL LOCAL



679, avenue du Docteur Lefèbvre - BP 193
 06272 Villeneuve-Loubet Cedex
 Tél. 04 92 13 30 30 - Fax. 04 92 02 75 88

Fiche de données de sécurité disponible sur : www.topsol.fr - e-mail : info@topsol.fr

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Bien refermer après usage.
- Conserver le bidon à l'abri du gel.
- Ne pas remettre de produit inutilisé dans le bidon.
- Conserver hors de la portée des enfants.